

CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES (Ramsar, Iran, 1971)

6e Session de la Conférence des Parties contractantes

(Brisbane, Australie, 19 au 27 mars 1996)

RESOLUTION VI.8: QUESTIONS RELATIVES AU SECRETAIRE GENERAL

1. RAPPELANT la Résolution sur les questions relatives au Secrétariat, approuvée à la 3e Session de la Conférence des Parties contractantes (Regina, Canada, 1987) qui créait le poste de chef du Bureau, ou Secrétaire général;
2. RAPPELANT EN OUTRE la décision adoptée lors de la 4e Session de la Conférence des Parties contractantes (Montreux, Suisse, 1990), qui définissait les responsabilités du Secrétaire général;
3. CONSCIENTE du fait que l'UICN - Union mondiale pour la nature est investie de la personnalité juridique de la Convention de Ramsar et que l'UICN, outre ses compétences techniques, fournit un certain nombre de services administratifs à la Convention;
4. NOTANT que le Directeur général de l'UICN confère au Secrétaire général le pouvoir de traiter les questions financières et budgétaires, et de gérer le personnel et les locaux;
5. SOULIGNANT le rôle influent et la supervision exercés par le Secrétaire général sur le Bureau Ramsar au service des Parties contractantes;

LA CONFERENCE DES PARTIES CONTRACTANTES

6. REND HOMMAGE au dévouement du premier Secrétaire général, M. Daniel Navid, et à sa contribution remarquable au développement de la Convention depuis 15 ans;
7. EXPRIME son soutien aux mesures prises par la Présidente et les membres du Comité permanent, suite à la démission de M. Navid, pour nommer un Secrétaire général par intérim et élaborer une procédure de recrutement d'un nouveau Secrétaire général;
8. EXPRIME sa satisfaction à la Présidente du Comité permanent, Mme Louise Lakos (Hongrie), pour le rôle personnel, important et efficace, qu'elle a joué en assurant une transition sans heurt;
9. REMERCIE tout spécialement le Secrétaire général par intérim, M. James McCuaig, pour son aide et les services inestimables qu'il a rendus pendant la période de janvier à juillet 1995;
10. EXPRIME sa reconnaissance au Service canadien de la faune qui a offert de libérer M. McCuaig de ses obligations pour lui permettre d'assumer la fonction de Secrétaire général par intérim;
11. RENOUVELLE ses remerciements à l'UICN pour l'efficacité des services supplémentaires fournis dans le cadre du choix d'un nouveau Secrétaire général; et
12. FELICITE le nouveau Secrétaire général, M. Delmar Blasco, de sa nomination et l'assure de son soutien, tout en lui exprimant ses vœux les plus sincères pour le succès de ses efforts visant à promouvoir l'intérêt supérieur de la Convention.

